

## 17. LES ÉDIFICES PUBLICS, HÉRITAGE COLLECTIF (1996)

*Le texte ci-dessous constituait ma préface au deuxième volume de Catherine Bauwens publié par la Fondation Adolphe Hardy. Il parut en 1996 (n°8 de la série « Portraits et profils ») et portait sur le patrimoine civil public, thème des Journées du Patrimoine de l'année précédente.*

Préfaçant, en décembre 1994, le livre de Catherine Bauwens consacré au patrimoine industriel de la région verviétoise, j'émettais le vœu que la Fondation Adolphe Hardy soit à même d'accueillir à l'avenir d'autres ouvrages du même type. Ce souhait a été rapidement exaucé : grâce à un soutien financier accordé en avril 1995 par le Ministre régional wallon, André Baudson, alors en charge du Patrimoine, la Fondation publie en cet été 1996 une nouvelle contribution à la connaissance du patrimoine architectural de l'agglomération verviétoise.

Conçu et entamé dans le cadre de l'année du patrimoine civil public de Wallonie, le travail de Catherine Bauwens met en évidence la richesse de ce patrimoine dans notre région, en épinglant bien sûr les fleurons que sont, par exemple, l'Hôtel de Ville de Verviers, son Grand Théâtre ou encore la Gare centrale, mais aussi en attirant l'attention sur les qualités architecturales de nombreux autres bâtiments publics moins prestigieux et en rappelant que divers monuments, statues, fontaines, perrons et escaliers font également partie intégrante du patrimoine public verviétois et doivent être traités comme tels.

En raison principalement de sa puissance économique et donc financière de jadis, et grâce aussi bien sûr au talent de ses architectes et aux choix des édiles de l'époque, Verviers a hérité d'un patrimoine architectural public impressionnant pour le visiteur étranger. Ainsi, la superbe façade de l'Hôtel de Ville dû à Jacques-Barthélemy Renoz illustra en septembre dernier le volume consacré au patrimoine civil public de Wallonie, dans la collection de prestige que Robert Collignon m'avait permis d'initier en 1993.

Outre cet édifice, Catherine Bauwens a analysé avec soin une quarantaine d'autres bâtiments, dont la seule énumération permet immédiatement de comprendre à quel point la notion de patrimoine civil public est vaste et dépasse les seules maisons communales sur lesquelles s'ouvre bien entendu l'ouvrage de notre jeune historienne de l'art: athénée, lycée et autres établissements d'enseignement, théâtre, musée, académie, conservatoire, hôpital, bains-douches, octroi, banque nationale, palais de justice, prison, caserne, gare, poste, ...

Quelques choix fondamentaux ont dû être faits, qui doivent être sinon justifiés en tous cas expliqués ici, et que j'assume avec l'auteur de la recherche. C'est ainsi que nous avons retenu des bâtiments qui n'ont pas été initialement conçus pour leur rôle actuel, mais qui font aujourd'hui partie, en fonction de ce rôle, du patrimoine civil public.

C'est ainsi que nous avons repris l'Harmonie: devenue propriété de la Ville, le bâtiment reste géré par la Société d'Harmonie mais doit désormais en principe servir principalement à des activités publiques, pour justifier les 100 millions investis par la collectivité pour sa restauration; quant au parc et au kiosque, propriétés de la Région, l'association « Un parc dans la ville » que je préside les a, eux, incontestablement ouverts au public, diverses manifestations attirant plus de 3000 personnes en 1995. Mais d'autres bâtiments hier privés ont aujourd'hui un rôle public nettement plus « traditionnel ».

Figurent à ce titre dans l'ouvrage l'ancien siège de la banque du Crédit anversoïse, en Crapaurue, abritant aujourd'hui les services de l'Enregistrement et l'ancien siège de la Société générale de banque, rue de la Concorde, remarquablement transformé pour accueillir le siège central de la SWDE (Société wallonne des distributions d'eau). Par ce dernier exemple, nous entendons rappeler un modèle de réaffectation d'un bâtiment ancien à des fins publiques, qui fut un des grands axes de la politique wallonne en matière de Patrimoine depuis 1992 : réaffectation de l'ancien hospice St-Gilles à Namur en locaux pour le Parlement wallon, transformation de l'hospice du Vertbois à Liège en siège du Conseil économique et social de la Région wallonne, installation du service des fouilles à Mons dans les casemates de la place Nervienne, pour ne citer que ces trois cas.

La réaffectation des bâtiments anciens de grande valeur architecturale, classés ou non, à d'autres fins que leur fonction initiale permet souvent de « faire coup double » : préserver et restaurer le patrimoine architectural d'une part, répondre à un besoin administratif, social, culturel ou économique d'autre part. Il est heureux, à cet égard, qu'une réflexion en ce sens soit déjà entamée au niveau communal pour le bâtiment qui abrite actuellement, mais pour quelques mois encore seulement, le siège verviétois de la Banque nationale.

Le dossier de la Grand Poste rappelle hélas que ce type de préoccupation n'a pas toujours été de mise, et ne l'est d'ailleurs pas constamment, que ce soit dans le chef des pouvoirs publics ou des investisseurs privés. Or, comme l'écrivait le Professeur Jean Barthélémy, les multiples bâtiments qui constituent le patrimoine civil public font partie en quelque sorte de notre héritage collectif : « dès lors, dans le système démocratique qui est heureusement le nôtre, nous en portons une part minime mais significative, de responsabilité ».

Le Professeur Barthélémy écrit encore fort justement : « la protection du patrimoine public est à la mesure de la sensibilisation, de la prise de conscience et enfin de la détermination des populations en faveur de cet héritage. Aussi, la qualité du patrimoine public est-elle probablement l'indicateur le plus objectif de ce que les philosophes désignent par citoyenneté responsable. »

Que penser, dès lors, de la destruction en 1983 de l'ancien hôtel communal de Hodimont, rue de la Chapelle, oeuvre de l'architecte Charles Thirion datant de 1867, reprise à l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique parmi les édifices dont la conservation devait s'indiquer? Que penser, de même, de la fin lamentable de l'ancien orphelinat rue de Limbourg, édifice de 1737 classé en 1976, laissé à l'abandon par son propriétaire le CPAS, vendu à un garagiste au début de 1990, déclassé en 1991 à la demande du pouvoir communal et démoli en mars 1992 ?

Le triste sort de l'ancien orphelinat avait alors ému, pour ne pas dire scandalisé, bien des défenseurs du patrimoine verviétois. Le journal *Le Jour* écrivait: « Cette non-assistance à bâtiment classé en danger suivi d'abandon pur et simple constitue de la part des pouvoirs publics un affront infligé au patrimoine verviétois. Le stigmatiser aujourd'hui n'est pas une démarche vaine, si cela suffisait à éviter d'autres gâchis».

Manifestement, cela ne suffit pas: depuis son abandon définitif en 1987 l'ancienne Grand Poste, elle aussi classée, connaît une histoire qui n'est pas sans rappeler celle de l'ancien orphelinat de la rue de Limbourg, et qui risque de plus en plus nettement de se terminer de la même façon, malgré le rôle extrêmement fort qu'elle joue depuis le début du siècle dans le paysage urbain verviétois. Le président de « Avenir et Sauvegarde des Raines», Pierre Bricteux, ne se trompe peut-être pas lorsqu'il estime en ce mois de juin 1996 que « certains politiques préparent les Verviétois à la démolition de la Grand Poste».

Mais est-on sûr de discerner correctement quels sont ceux qui agissent en ce sens et ceux qui, au contraire, tentent encore en cet été 1996 de sauver l'édifice en recourant aux conseils que le Cabinet du Ministre du Patrimoine a toujours prodigués dans ce dossier depuis 1992 ? Sera-t-il utile de clarifier les responsabilités de chacun dans les efforts entrepris ou dans l'échec de ceux-ci, si la démolition du bâtiment devait avoir lieu? On peut en douter.

On aura en tous cas compris que malgré sa désaffectation et sa vente à des propriétaires privés, nous avons choisi d'intégrer la Grand Poste à ce travail sur le patrimoine civil public, tout comme l'ancienne caserne de la rue de Stembert désaffectée, elle, depuis 1994. À son propos, aucun projet précis de réaffectation ne semble se dessiner en dehors des habituelles déclarations d'intentions et le risque existe de voir le même scénario se reproduire. Quand on aura évoqué Verviers-Ouest, on aura fait le tour des trois grands édifices du patrimoine civil public verviétois dont l'avenir est pour le moins incertain, sinon menacé.

Nous n'avons pas encore abordé en revanche le patrimoine civil public contemporain et nous avons opté au contraire pour ne retenir que les édifices antérieurs à 1940. Avec Jean Barthélémy, là encore, nous sommes parfaitement conscients de l'importance de la contribution contemporaine au patrimoine public et l'exigence de qualité que les pouvoirs publics doivent maintenir pour les constructions actuelles. À cet égard, Catherine Bauwens aurait pu se pencher par exemple sur l'architecture et la fonctionnalité de la piscine communale, de la maison de la culture et sa bibliothèque, de la nouvelle aile du palais de justice, ou encore se réjouir de l'effort esthétique manifesté aux abords du nouveau bâtiment des contributions rue de Dison.

Mais dans un ouvrage ayant pour vocation première, comme celui sur le patrimoine industriel, de sensibiliser la population et les décideurs locaux à la préservation du patrimoine public, il nous a semblé que nous pouvions nous abstenir d'évoquer des bâtiments récents.

Il faut souhaiter, bien sûr, que cette sensibilisation atteigne réellement aussi les autorités communales : leur rôle est essentiel dans la préservation ou le saccage du patrimoine, et leur exemple est décisif. Or si l'opinion publique et les médias sont certainement très attentifs, beaucoup plus que jadis en tous cas, au patrimoine régional, d'autres considérations l'emportent encore souvent chez les décideurs malgré tous les efforts entrepris par d'aucuns. Ainsi, il est absolument décourageant d'apprendre, en ce début de juillet, que le Collège échevinal de Verviers a autorisé la démolition de l'ancienne usine Simonis des Surdents, alors que celle-ci figure dans les bâtiments marquants du patrimoine industriel wallon, et que Catherine Bauwens et moi avons souligné toute son importance dans l'ouvrage publié par la Fondation l'an dernier! Les meilleures bonnes volontés peuvent désespérer de leurs efforts pour modifier l'attitude vis-à-vis du patrimoine civil ou industriel à force de constater, d'années en années, de l'Orphelinat à la Grand Poste, des maisons de la rue Sécheval à l'Horloge à Mangombroux, que le combat est constamment à recommencer.

Malgré ce sentiment amer, je pense que le lecteur appréciera la qualité du travail de recherche effectué minutieusement durant un an par Catherine Bauwens.. Qu'elle soit remerciée pour le sérieux et l'intensité de son investissement personnel dans cette recherche, tout comme notre ami Joseph Gélis, administrateur délégué de la Fondation, qui a porté ce projet avec nous, a pris en charge les préparatifs de l'édition et a conservé malgré les difficultés techniques ou les retards du préfacer cette jovialité qui fait le charme de la Fondation Hardy.